



Assemblée Générale Extraordinaire FFKAMA

Namur – le 06/04/2024

1. Ouverture – Vérification des pouvoirs des délégués (Quorum)

La Présidente, Clarisse Locoge, ouvre la séance à 14h30 après vérification de toutes les licences / procurations et le comptage des procurations.

Membres du Conseil d'Administration FFKAMA :

Présents : Clarisse Locoge, Eddy Quaino, Muriel Vanderhaeghen, Christophe Liemans, Clarisse Locoge et Vincent Leduc, Thierry Willems et Jean-Paul Tornatore

Sont excusés :.

Sont absents : /

Secrétaire FFKAMA : Erika GENOT & Véronique MEURANT.

- Sur un total de **96** cercles membres effectifs disposant d'un droit de vote à la présente Assemblée sont présents ou représentés par procuration sur 160 cercles appartenant à la Fédération. Le quorum n'étant pas requis, l'Assemblée Générale peut se tenir valablement.

2. Allocution de la Présidente

La Présidente, Clarisse Locoge, souhaite la bienvenue aux participants et profite de l'occasion de pour remercier les partenaires qui ont permis à la fédération d'évoluer durant cette année.

3. Approbation des procès-verbaux de l'AG du 03-03-2023 et AG du 18-03-2023

Les procès-verbaux ont été transmis à tous les cercles et sont également repris sur le site internet de la FFKAMA.

Nous n'avons reçu aucune remarque sur les procès-verbaux de l'assemblée générale de l'année 2023.

DECISION :

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des voix (96/96) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

4. Cooptation de Séverine Huvelle (art 23 Statut)

Conformément à l'article 23 des statuts de la FFKAMA et consécutivement au remplacement d'un administrateur, le Conseil d'Administration a coopté Mme Huvelle Séverine pour effectuer la fin de mandat laquelle doit être confirmée par l'assemblée générale. Ce point est donc soumis au vote statutaire.

DECISION :

La cooptation de Mme Séverine Huvelle est approuvée à l'unanimité des voix (96/96) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

5. Rapport du Secrétaire Général 2023

Le Secrétaire Général expose les statistiques de la Fédération en termes de cercles / affiliés / Genres / Accidents et profite pour faire l'état des lieux de la situation des licences.

La relation est faite concernant les diverses organisations mises sur pied par la Fédération pour permettre de développer tous les aspects de notre art, soit la partie pratiquante mais aussi la partie sportive.

Le rapport moral reprend également les activités des diverses commissions au sein de la FFKAMA et est transmis à l'ADEPS.

6. Rapports d'activités du trésorier avec présentation du bilan et des comptes 2023

Le trésorier, Christophe Liemans, présente les comptes de l'exercice 2023 clôturé au 31/12/2023 dont le détail a été transmis à l'ensemble des cercles préalablement à l'assemblée générale.

Après échanges et explications données, le trésorier propose d'approuver les comptes en tenant compte du rapport du vérificateur aux comptes.

DECISION : Les comptes sont approuvés à l'unanimité des voix (96/96) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

7. Rapport des vérificateurs aux comptes, approbation des comptes 2023 et vote de la décharge aux administrateurs.

Le rapport de la société FIGEXCO et de Monsieur Marc Hollanders, vérificateur aux comptes, sera joint au procès-verbal de l'assemblée générale.

DECISION : Les comptes sont approuvés à l'unanimité des voix (96/96) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

8. Présentation et approbation du budget 2024

Le point est présenté par le trésorier, Christophe Liemans, qui explique les différents postes du budget 2024 de la Fédération.

DECISION : Le budget est approuvé à l'unanimité des voix (96/96) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

9. Election du Conseil d'Administration

La Présidente présente les 12 candidats à l'élection pour un mandat d'administrateur au sein de la FFKAMA. Le vote est organisé à bulletin secret et chaque cercle présent et représenté reçoit son bulletin de participation.

Le dépouillement des votes est supervisé par deux cercles .

Le comptage des votes est effectué et supervisé par les stagiaires en secrétariat Julie, Rose-Marie ainsi que les deux secrétaires Erika Genot et Véronique Meurant.

Le résultat des votes est repris dans le tableau suivant :

Vote		Nom	G
64		QUAINO E.	
56		LOCOGE C.	
54		LIEMANS C.	
44		TORNATORE JP	
43		HUVELLE S.	
41		WILLEMS T.	
40		LEDUC V.	
40		LAMBERT M.	
38		VIOLA R	
37		VANDERHAEGHEN M.	
37		VERHOEVEN B.	
27		HENRI D.	

Les 8 premiers candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus d'office au conseil d'administration pour un mandat de 4 ans selon les règles reprises dans notre ROI.

Vu les statuts et les obligations du décret visant la représentativité des genres au sein du Conseil d'administration, nous avons l'obligation de prendre une femme pour le dernier mandat disponible. Nous devons constater qu'il existe un ex-aequo entre Muriel Vanderhaeghen et Brigitte Verhoeven.

La procédure dans ce cas prévoyant un nouveau tour de scrutin pour ce dernier mandat, il est permis aux intéressés de se réunir préalablement. Après cette concertation, Brigitte Verhoeven nous informe qu'elle retire sa candidature, le dernier mandat est donc attribué à Muriel Vanderhaeghen.

10. A la demande de la commission de style – Groupe Francophone de Karaté

a. Cooptation (art 23-statut)

Le secrétaire général précise que le texte est conforme juridiquement et les vérifications ont été effectuées auprès de l'AISF.

Il est proposé de mettre un cadre plus précis pour la cooptation avec un appel à candidature auprès des cercles en cas de défaillance au sein du conseil d'administration.

Cette modification sera analysée et proposée à la prochaine assemblée générale.

b. Vice-Présidente (art10)

Les informations et la communication sur la situation vécue au sein de la Fédération sont consignées dans les procès-verbaux du conseil d'administration et n'appelle aucun commentaire supplémentaire.

c. Compétence des commissions (art36-ROI)

Il y a lieu de prévoir la modification de la date inscrite dans cet article.

d. Renouvellement des licences

Dans le cadre du renouvellement des licences, la Fédération poursuit son développement visant à faire apparaître les grades des pratiquants. Des démarches sont effectuées dans ce sens auprès des diverses commissions de style afin de mettre le système I-Club à jour.

11. Liste des cercles démissionnaires

Le point est présenté par le Président qui donne lecture des cercles démissionnaires dont la liste sera jointe au procès-verbal.

5111 WADO HORNU

5170 KC CARNIERES

9040 KOVRA STYLE

6003 PARA KARATE

6092 KC FLEMALLE

6025 KENKO MEDICAL KARATE APA

DECISION : Sur base des règlements, l'assemblée déclare à l'unanimité des voix (96/96) des membres présents ou représentés les cercles démissionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 16h35.

Fait à Namur, le 04 avril 2024.

Pour la FFKAMA,
Le Secrétaire Général,

Eddy QUAINO

Pour la FFKAMA,
La Présidente,

Clarisse LOCOGE





